

Centres français de recherche à l'étranger : première demande de mobilité

Le dossier de mobilité doit comprendre :

- un projet de recherche de 4 à 5 pages
- un CV à jour
- une lettre d'intention (justifiant notamment la nécessité d'une affectation plutôt qu'une mission)
- une lettre d'accord du directeur(rice) de l'USR ou de l'UMI
- une lettre d'accord du directeur(rice) de l'unité de départ.

Le dossier complet doit être adressé, par courriel, au plus tard le **10 février 2020**, à Sylvie Démurger (DAS Europe et international – sylvie.demurger@cnsr-dir.fr) ainsi qu'à Diane Bami (Adjointe DAS et responsable de la coopération internationale – diane.bami@cnsr-dir.fr).

Les candidats retenus seront affectés en septembre 2020.